

Sénat de Belgique.

Projet de Loi tendant à autoriser la vente de quelques bâtiments et terrains domaniaux, et l'acquisition de biens enclavés dans le domaine de Laeken.

Léopold, *Roi des Belges,*

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Le Gouvernement est autorisé à aliéner, par adjudication publique, les maisons, bâtiments et usines, désignés dans l'état annexé à la présente loi.

Art. 2.

Le Gouvernement est également autorisé à aliéner, par la même voie, les terrains vagues et sans emploi aux abords des nouvelles routes, des chemins de fer et des canaux et ceux qui se trouvent et se trouveront sans emploi, par suite de démolitions, constructions, redressements et rectifications exécutés pour le compte de l'État.

Cette autorisation n'est applicable qu'aux terrains dont le revenu ne s'élève pas au-dessus de 50 fr., ou dont la valeur estimative ne dépasse pas 4,000 fr.

Art. 3.

Il est ouvert au Gouvernement un crédit de six cent soixante mille francs (fr. 660,000) imputable sur le produit de ces ventes et de celles encore à faire, en exécution de la loi du 27 mai 1837, pour être appliqué à l'acquisition de biens enclavés dans le domaine de Laeken ou qui l'avoisinent, et qui seront reconnus propres à en augmenter la valeur et l'agrément.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruelles, le 29 mai 1840.

*Les Secrétaires,
Membres de la Chambre,
(Signé) SCHEYVEN.
D. J. LEJEUNE.*

*Le Président de la Chambre
des Représentans,
(Signé) FALLON, ISIDORE.*

ÉTAT des maisons et bâtiments annexé au projet de loi qui en autorise l'aliénation.

N ^o d'ordre.	SITUATION des Maisons et Bâtiments.	DÉSIGNATION des Maisons et Bâtiments.	LOYER annuel.	VALEUR vénale approximative.
1	Anvers	Trois maisonnettes et terrain. . .	415 "	12,000
2	Id.	Ruines et terrain de l'ancien entrepôt St-Michel, rue du Couvent .	600 "	200,000
3	Id.	Ruines de l'ancienne prison et terrain.	550 "	
4	Id.	Parloir des Minimes, excepté les greniers qui appartiennent à la ville.	120 "	
5	Malines.	Partie des bâtiments et terrain de la ci-devant manufacture de schalls.	500 "	7,000
6	Bruxelles.	Une maison, rue des Alexiens, n ^o 21.	800 "	20,000
7	Id.	Ruines et terrain de l'ancien Ministère de la Justice.	"	91,000
8	Couture-St-Germain.	Maison et terrain y attenant. . .	50 "	1,000
9	Ittre.	Maison et jardin au hameau de Fauquet.	66 "	1,120
10	Grand-Rosière.	Maison avec grange et écurie. . .	3 81	2,000
11	Ypres.	Maison et fonds.	150 "	3,000
12	Grammont.	Maison et jardin.	380 95	15,200
13	Kemseke.	Moulin à vent et terrain. . . .	182 "	3,640
14	Bussily.	Maison et jardin.	25 40	400
15	Mons.	Maison sise grand'place. . . .	250 "	10,000
16	Ramegnies-Chin.	Un quart indivis dans une maison et héritage.	51 25	900
17	Péruwelz.	Maison et terrain.	108 84	6,800
18	Id.	Maison et terrain.	90 70	
19	Id.	Maison et terrain.	110 66	
20	Id.	Terrain bâti.	150 "	3,000
21	Casteau.	Maison et héritage.	65 "	2,500
22	Villers-St-Amand.	Maison et terrain.	38 10	3,940
23	Jurbise.	Maison.	25 "	800
24	Lobbès.	Maison et héritage.	116 "	4,600
25	Glons.	Maison et terrain.	38 38	1,400
26	Lavacherie.	Maison, grange et écurie. . . .	"	2,000
TOTAL. . . .			4,887 09	401,300